

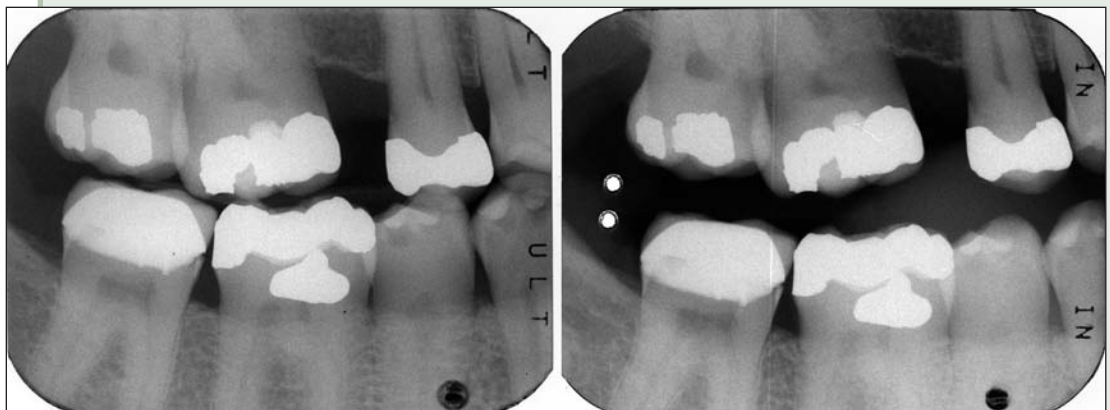
QUESTION 2

Quels éléments du dossier dentaire d'un patient sont les plus utiles pour l'identification de victimes de catastrophes par l'odontologie judiciaire?

Les fiches de traitement et de diagnostic cliniques des dentistes peuvent avoir de multiples usages dans une grande variété de contextes judiciaires. Peu d'usages ont toutefois plus d'importance que les demandes visant à obtenir les données ante mortem de personnes disparues qui auraient pu être nos patients. Lorsque des personnes participent à des activités à haut risque qui peuvent causer la mort ou qu'elles sont victimes de catastrophes naturelles ou humaines, les fiches dentaires peuvent être une importante source de données comparatives en vue d'établir l'identité des corps retrouvés. Cette communication d'information par les dentistes déborde largement du cadre de l'exercice régulier de la dentisterie et témoigne de l'important rôle social que peuvent jouer les dentistes au nom des citoyens du Canada. Cette sensibilisation des dentistes au rôle de l'odontologie judiciaire durant les incidents faisant de nombreuses victimes soulève toutefois de plus en plus de questions quant à l'élément ou aux éléments du dossier d'un patient qui seraient les plus utiles pour l'identification et qui devraient donc être divulgués aux autorités en pareilles circonstances. Le présent article vise à fournir aux cliniciens des pistes pour les aider à déterminer quels éléments devraient être communiqués aux autorités afin de leur fournir les données les plus à jour et les plus utiles pour établir l'identité judiciaire.

L'identification humaine à l'aide des dents repose sur l'hypothèse voulant que la dentition de chaque personne est constituée d'un ensemble de caractéristiques uniques qui sont attribuables soit aux restaurations sur mesure qui ont été pratiquées, soit aux nombreux caractères anatomiques qui définissent l'ensemble propre à la personne. Chez certaines personnes, en particulier celles qui ont subi peu ou pas de restaurations, il peut s'avérer nécessaire de combiner ces 2 ensembles de données pour établir les comparaisons à l'autopsie.

On considère que les traitements de restauration sont ceux qui fournissent les meilleures données de base pour l'identification comparative, car les dentistes doivent préparer des cavités ou des lignes de finition pour prothèses fixes ou encore pratiquer d'autres interventions sur les tissus durs pour atteindre la carie; il y a aussi les fractures et autres problèmes cliniques propres au patient, ces interventions ou conditions uniques étant visibles à la radiographie. Essayez de vous représenter les formes de ces restaurations comme des objets tridimensionnels qui sont distincts de la dent; la projection de ces formes sur un film radiographique bidimensionnel produira une image radiographique sur laquelle apparaîtra une ombre bidimensionnelle unique qui pourra servir à la comparaison judiciaire. L'III. 1 montre l'utilisation des formes des restaurations pour établir l'identité. Si le patient porte une prothèse amovible



III. 1 : Comparaison des radiographies rétrocoronaires prises avant et après le décès pour établir l'identité. La radiographie de gauche a été prise durant un examen périodique du patient effectué le 16 janvier 2007. La radiographie de droite a été prise durant une autopsie pratiquée le 3 octobre 2007 sur un corps repêché dans un lac.

partielle ou complète ou un appareil, la mesure la plus importante qu'un dentiste peut prendre pour aider à toute future enquête médico-légale est de demander au laboratoire d'inscrire le nom du patient dans l'acrylique de la prothèse ou de l'appareil.

Les variations normales de la forme et de la taille des structures anatomiques, combinées aux diverses manifestations des caractères morphologiques communs, produisent un ensemble d'identificateurs, également unique à chaque personne. Certes, les caractères tels que les racines courbées ou dilacérées, les pulpolithes, les canaux radiculaires accessoires, les dents surnuméraires, le profil des travées de l'os alvéolaire, les lésions inflammatoires périapicales, les anomalies parodontales et les ostéomes ne sont pas rares dans la population en général. Cependant, lorsqu'un certain nombre de ces caractères sont réunis dans la bouche d'une même personne, on obtient un ensemble d'identificateurs habituellement suffisant pour la comparaison médico-légale.

Le «meilleur» dossier dentaire médico-légal

Des dossiers détaillés, exhaustifs et complets, documentant tous les aspects des traitements dentaires dispensés, sont ceux qui fournissent les meilleures données pour établir des comparaisons. Des précisions sur les matériaux de restauration utilisés, sur le type, l'emplacement et la longueur des tenons dentaires ou radiculaires et sur la teinte et la forme des dents artificielles, de même que les notes sur toute observation ou traitements inhabituels, ne sont que quelques exemples d'informations qui se sont avérées déterminantes pour l'identification d'une personne.

Les «meilleurs» éléments d'un dossier dentaire pour établir une comparaison avec les données post-mortem obtenues d'un cadavre non identifié dépendent de la partie du complexe dentaire qui est récupérée après le décès. Par exemple, si une partie seulement de la mâchoire de la victime est retrouvée, seules les données du dossier clinique ante mortem portant sur cette partie de la mâchoire seront nécessaires. Cependant, lorsque les autorités se présentent à un cabinet dentaire pour obtenir les données ante mortem d'une personne portée disparue, on ne connaît habituellement pas les données post mortem qui seront disponibles. On ne dispose donc d'aucun moyen de prévoir quels éléments de la fiche dentaire de la personne disparue seront les plus utiles. En réalité, tous les éléments du dossier dentaire peuvent être d'une très grande utilité; le dentiste devrait donc remettre aux autorités toutes les fiches cliniques qu'il a en sa possession (incluant les modèles de travail, les montages de laboratoire, les

appareils et les prothèses de réserve, mais excluant les données comptables et financières).

Mais plus important encore, seuls les dossiers dentaires originaux devraient être fournis pour l'enquête médico-légale. Cette recommandation va à l'encontre de ce que croient la plupart des cliniciens, qui estiment que les originaux ne devraient jamais sortir du cabinet. L'établissement de l'identité judiciaire de restes humains constitue toutefois un motif valable pour remettre ces dossiers aux autorités, bien sûr après en avoir fait une copie qui sera conservée dans les archives du cabinet dentaire. Le dentiste devrait également obtenir un reçu signé et daté des autorités qui prennent possession des dossiers originaux, lesquels seront retournés au dentiste à la fin du processus d'identification.

On ne saurait trop insister sur l'importance des dossiers originaux pour une enquête médico-légale. On remarque par exemple que le marqueur de latéralité droite-gauche (repère en relief) qui apparaît sur les radiographies intra-buccales originales n'est pas visible sur les copies; cette information d'orientation est donc perdue lorsqu'une radiographie est copiée. De même, les photocopies de dossiers ne contiennent pas les notations multicolores souvent essentielles qui figurent dans les documents originaux. Ces questions revêtent une grande importance et soulignent la valeur potentielle de toute donnée mais aussi l'impossibilité de prédire quels renseignements dentaires seront récupérés et disponibles après le décès d'une personne.

En dernière analyse, tous les documents, radiographies, photographies, appareils et modèles originaux, ainsi que tout matériel connexe témoignant de l'état dentaire d'une personne disparue durant sa vie, jouent un rôle capital dans le succès de l'identification de restes humains. ♦

L'AUTEUR



Le **Dr David Sweet** est professeur et directeur du Laboratoire BOLD à l'Université de la Colombie-Britannique, Faculté de médecine dentaire, Vancouver (Colombie-Britannique).

Courriel : dsweet@interchange.ubc.ca

Lectures supplémentaires

- Morlang WM. Dentistry's vital role in disaster preparedness. *J Calif Dent Assoc* 1996; 24(5):63-6.
- Pretty IA, Sweet D. A look at forensic dentistry – Part 1: The role of teeth in the determination of human identity. *Br Dent J* 2001; 190(7):359-66.
- Rothwell BR, Haglund W, Morton TH. Dental identification in serial homicides: the Green River Murders. *J Am Dent Assoc* 1989; 119(3):373-9.
- Sweet D, DiZinno JA. Personal identification through dental evidence — tooth fragments to DNA. *J Calif Dent Assoc* 1996; 24(5):35-42.